

**COMPTE-RENDU**

**Présents** : Séverine LE BRAS, Jean-Louis TANVEZ, Chantal LE BRIS, Gildas LE ROUX, Eveline CARVENNEC, Hervé RANNOU, Jean-Paul LE GOFF, Jean-Michel MOTTE, Jean-Charles CLATIN, Stéphane RIOU, Isabelle MOROT, Sandra QUEMENER, Anita MAHE, Sonia CARMARD, Sabrina PACHEU, Patrick LE BLEVENNEC (arrivée lors du point 1.3)

**Absents** : Jean-Marie BODILIS, Marie-Laure GODEST (procuration à Gildas LE ROUX), Nathalie PALLIER (procuration à Eveline CARVENNEC)

**Secrétaire de séance** : Gildas LE ROUX

<b>Nombre de conseillers</b>	
En exercice	19
Présents	16
Procurations	2

**1. Finances**

Madame le Maire rappelle que le Maire doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le compte administratif est établi par le Maire, tandis que le compte de gestion est élaboré par le comptable de la collectivité. Les deux retracent les opérations budgétaires en dépenses et en recettes sur l'exercice. Les deux doivent concorder.

Madame le Maire présente le compte administratif 2019, et les propositions de la commission des finances pour le budget 2020.

Mme le Maire précise un certain nombre de points :

**Budget principal – dépenses de fonctionnement**

Charges à caractère général :

- 605 : Pour le matériel lié aux travaux en régie, des factures 2018 ont été réglées en 2019
- 60 633 : 8 000€ ont été inscrits en plus en 2020 pour l'empierrement des chemins
- 6228 : 8 000€ en 2020 il y a 5 actes en cours de rédaction, à raison de 560€ par acte ;
- 6262 : le montant est passé de 6 000€ à 8 000€ avec l'équipement de la maison médicale. Mme le Maire précise qu'il est prévu qu'une mise en concurrence soit réalisée concernant les frais de télécommunication. M. LE GOFF précise que lorsque la maison médicale a été mise en service cela avait été fait dans l'urgence. M. CLATIN confirme qu'il y a en effet des économies à faire dans ce domaine.

Charges de personnel : Mme le Maire précise qu'il y a eu une augmentation des frais de personnel en 2019 car il y a eu des remplacements du Centre de gestion pendant le congé maternité de Mme ROISNE, et depuis 2018, il y a la mise à disposition de Claude TOUDIC par Louargat.

Charges de gestion courante (65) : Mme le Maire indique que l'augmentation en 2020 est liée au 5<sup>ème</sup> poste d'adjoint. Elle rappelle que pour ce mandat la consommation de l'enveloppe accordée pour les indemnités des élus passe de 90 à 80%.

#### Budget principal – recettes de fonctionnement

Chapitre 013 : Mme le Maire explique que seuls les remboursements d'assurance liés aux arrêts de travail déjà reçus ont été pris en compte. Elle précise que les montants seront plus importants du fait des arrêts liés au COVID. Elle ajoute que cependant l'assurance ne prend pas en charge les arrêts de travail liés au COVID à partir du 11 mai.

Chapitre 74 : Mme le Maire indique qu'il y a une augmentation de la dotation de solidarité rurale de 55 000€ en 2020.

#### Budget principal – dépenses d'investissement

Mme le Maire précise que le montant inscrit pour l'aménagement de l'immeuble 23 rue de Guingamp est reporté depuis plusieurs années. Il avait été inscrit à l'origine pour pouvoir accueillir la boulangerie. Elle indique que les devis vont être dénoncés, et qu'un nouveau montant sera inscrit lorsque la destination finale du bâtiment sera connue.

Concernant la maison médicale, Mme la Maire laisse la parole à M. LE GOFF pour expliquer l'historique du projet.

M. LE GOFF explique que la maison Ty Mad a été construite par la communauté de communes du Pays de Bégard, et que la maison médicale était en cours de construction quand Guingamp Paimpol Agglomération s'est constituée. Il indique que l'Agglomération ne souhaitait pas prendre la compétence, et la commune a été sollicitée pour racheter le bâtiment.

Il avait été convenu que la commune rachète le bâtiment à la hauteur du montant du capital restant dû des emprunts. M. LE GOFF précise que le bâtiment aurait pu être racheté au second semestre 2018 lorsque les professionnels se sont installés. Il ajoute qu'aujourd'hui le transfert de propriété n'est toujours pas fait et que la commune occupe le bâtiment à titre gracieux.

#### Budget annexe lotissement de Park ar C'hoad

Mme le Maire précise que 2 lots ont été vendus en 2019, un lot en 2020. Elle indique que l'emprunt réalisé en 2015 se termine cette année.

Elle ajoute qu'il reste 7 terrains à vendre sur la première tranche, et qu'il faudra penser à viabiliser la seconde tranche, qui comprend 13 terrains. Elle remarque que les coûts de viabilisation seront moins importants pour la seconde tranche, qui amènera plus de recettes car les terrains sont plus grands.

M. RIOU remarque que beaucoup de vente ont lieu depuis le déconfinement.

M. RANNOU remarque que le budget pour 2020 est prudent, qu'il n'y a pas beaucoup de risques de pris. Il ajoute que sur les prochaines années il faudra augmenter la capacité d'autofinancement pour réinvestir et pour cela il faudrait augmenter les recettes.

Il précise que le compte de gestion correspond au résultat de ce que le comptable public a calculé en cours d'année. Il explique qu'en le votant le conseil décharge le comptable public.

### **1.1 Approbation du compte de gestion 2019 du budget principal et du budget annexe de Park ar C'hoad**

Le conseil municipal unanime valide le compte de gestion 2019 du budget principal et du budget annexe du lotissement de Park ar C'hoad.

### **1.2 Compte administratif 2019**

Mme le Maire sort de la salle, et M. TANVEZ, premier adjoint, fait procéder au vote. Le Conseil municipal unanime valide le compte administratif 2019 du budget principal et du budget annexe du lotissement de Park ar C'hoad.

#### **1.2.2 Affectation du résultat**

Considérant que la section de fonctionnement du budget principal présente un résultat positif de 216 869.39 €, et que la section d'investissement présente un résultat négatif de 63 159.18 €,

Le Conseil Municipal unanime décide d'affecter 150 000 € à l'article 1068 en section d'investissement et les 66 869,39 € restants au Chapitre 002 en section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2012.

Mme le Maire présente les indicateurs financiers : autofinancement, état de la dette et ratios.

### **1.3 Fiscalité locale**

Après avoir présenté les propositions pour le budget principal, Mme le Maire propose de voter les taux d'imposition.

M. RANNOU remarque que malgré des taux figés, les bases de la taxe d'habitation continuent d'évoluer.

M. CLATIN confirme que les bases augmentent de 2 à 6%, contre une augmentation de 0,5 à 1% précédemment. Il explique que les méthodes de calcul ont changé en 2019, et remarque que certaines communes ont choisi de baisser les taux pour compenser cette hausse.

(Arrivée de M. LE BLEVENNEC)

M. le Maire rappelle que taux de Pédervec sont relativement bas par rapport aux communes alentours

Après avoir pris connaissance de l'évolution des bases des taxes locales et du produit qu'engendrerait l'application des taux en vigueur en 2019 pour l'année 2020, le Conseil

Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte la proposition de la commission des finances de maintien des taux à leur niveau de l'année 2019, pour l'année 2020 soit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 16.42%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60.12%

#### **1.4 Budget primitif 2020 : budget principal et lotissement de Park ar C'hoad**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2020, budget principal et lotissement de Park ar C'hoad.

### **2. Centre communal d'action sociale**

Mme le Maire précise que la moitié des membres du Conseil d'administration est constituée d'élus, et l'autre moitié de membres non élus.

Elle présente la liste des conseillers municipaux candidats :

- Mme Eveline CARVENNEC
- Mme Sonia CARMARD
- Mme Marie-Laure GODEST
- Mme Anita MAHE
- Mme Sabrina PACHEU
- Mme Nathalie PALLIER
- Mme Isabelle MOROT
- Mme Sandra QUEMENER

La liste est élue à l'unanimité.

### **3. Structures intercommunales**

Mme le Maire précise que certains représentants sont déjà indiqués car les adjoints sont désignés de par leurs délégations.

Le Conseil municipal unanime désigne les délégués ci-dessous

	<b>Délégués Titulaires</b>	<b>Délégués suppléants</b>
Syndicat Départemental d'Energie	- Jean- Louis TANVEZ	- Gildas LE ROUX
Comité cantonal d'entraide	- Séverine LE BRAS - Eveline CARVENNEC - Sabrina PACHEU	- Isabelle MOROT - Sandra QUEMENER
Mission Locale Ouest Côtes d'Armor	- Sonia CARMARD	- Anita MAHE
C.N.A.S	- Jean-Louis TANVEZ	- Eveline CARVENNEC
Correspondant Collège Bégard	- Chantal LE BRIS	- Sonia CARMARD
MJC du Pays de Bégard	- Eveline CARVENNEC	- Anita MAHE
Correspondant Gendarmerie	- Gildas LE ROUX	
Correspondant Défense	- Jean-Louis TANVEZ	
Correspondant A.R.I.C	- Jean-Charles CLATIN	
Correspondant Sécurité routière	- Gildas LE ROUX	- Jean-Charles CLATIN

#### **4. Formation des élus**

Madame le Maire, rappelle que l'article L.2123-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

L'organe délibérant doit, dans les trois mois suivant son renouvellement, délibérer sur le droit à formation des élus locaux et déterminer les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Elle précise que les membres du Conseil ont reçu la proposition de règlement au préalable. Elle indique qu'il ne faut pas hésiter à faire remonter les besoins de formations auprès de Mme ROISNE.

M. LE GOFF remarque que l'ARIC est l'un des organismes de formation des élus.

Le Conseil municipal unanime adopte le règlement intérieur pour la formation des élus.

#### **5. Rédaction d'actes en la forme administrative**

Mme le Maire explique que les actes administratifs, qui ne passent pas chez un notaire, sont authentifiés par le Maire. Le Maire ne peut authentifier un acte et être acheteur ou vendeur en même temps.

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal unanime donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis TANVEZ, Premier Adjoint, à l'effet de signer les actes administratifs qui seront établis au nom de la Commune, durant le présent mandat.

#### **6. Personnel**

Le Conseil municipal unanime autorise Mme le Maire à recruter des contractuels en cas d'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, durant le présent mandat.

Mme le Maire précise que lors de la période de déconfinement des jeunes qui avaient postulé aux emplois saisonniers ont été recruté pour faire face aux arrêts de travail.

#### **7. Aménagement des rues de lorette/ruchant/milin prat**

Mme le Maire rappelle que la commune n'a pas eu la subvention DETR, et indique qu'elle ne devrait pas recevoir non plus la subvention liée au contrat de ruralité, d'après les informations qu'elle a reçues.

Elle propose de revoir le projet, en le scindant en plusieurs tranches, et de relancer une consultation pour la rue de Ruchant.

M. LE ROUX précise que le projet a été revu. La rue de Milin Prat a été supprimée car elle n'était pas indispensable, et les carrefours ont été conservés.

M. RANNOU précise que le Président a annoncé qu'une enveloppe allait être affectée aux collectivités pour investir. Il ajoute que c'est le Préfet qui va décider de l'affectation de cette enveloppe. Les projets qui sont prêts à démarrer pourront peut-être recevoir des aides.

Le Conseil municipal, à l'unanimité autorise Mme le Maire à relancer une consultation pour la rue de Ruchant, et à solliciter des subventions.

#### **8. Cession de parcelle**

Mme le Maire explique que le Conseil municipal a déclassé une portion de voie à Kerrouan

pour que ce délaissé de voirie soit cédé à M. LE BUZULIER. Ce dernier a fait réaliser le bornage à sa charge, comme convenu, de cette parcelle, cadastrée ZD n°89, d'une contenance d'environ 150 m<sup>2</sup>.

M. LE GOFF rappelle les conditions de cession : 0,5€/m<sup>2</sup> pour terrains destinés à être cultivés et 3€/m<sup>2</sup> quand il s'agit d'agrandir une propriété bâtie.

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide de céder la parcelle ZD n°89 à M. LE BUZULIER à un prix de 3€/m<sup>2</sup>.

### **9. Acceptation d'un don**

Mme le Maire explique que la commune a reçu un don anonyme de 350€ pour la mise en valeur de la fontaine du Menez Bre.

Le Conseil municipal unanime accepte ce don.

### **10. Questions diverses**

#### **10.1 « Mission argent de poche » 2020**

Mme le Maire explique que ce dispositif, mis en place dans le cadre de la politique jeunesse de GPA, avait déjà bien fonctionné en 2019. Il permet de confier des missions à des jeunes de 16 à 17 ans, sur trois demi-journées maximum, pour une rémunération de 15 € par demi-journée.

Elle indique que trois jeunes se sont inscrits sur Péder nec cet été.

Le Conseil municipal unanime autorise Mme le Maire à signer la convention avec Guingamp-Paimpol Agglomération.

#### **10.2 Affaires scolaires : convention cantine et garderie avec l'école Notre-Dame de Lorette**

Mme le Maire précise que la commune assure la préparation et le service des repas de la cantine.

En contrepartie, l'APEL (association des parents d'élève de lorette) et l'OGEC (organisme de gestion de l'enseignement catholique) mettent à disposition un local au sein de l'école.

Elle ajoute qu'un agent communal est mis à disposition de l'école pour faire les trajets de la garderie à l'école le matin.

M. LE GOFF rappelle qu'à l'origine lorsque la préparation des repas avait été mise en place pour l'école de Lorette, deux solutions avaient été évoquées : faire déplacer les enfants ou mettre en place une liaison chaude.

Le Conseil municipal unanime autorise Mme le Maire à signer la convention.

#### **10.3 Guingamp Paimpol Agglomération**

M. RANNOU rappelle que Mme le Maire ayant démissionné, il est à présent Conseiller communautaire.

Il indique que l'exécutif de GPA sera élu le 16 juillet prochain.

Il explique que le constat a été fait d'un manque d'information de l'agglomération vers les conseillers municipaux. Aussi, des résumés des décisions seront transmis régulièrement aux Conseillers par l'agglomération.

Il propose de faire un point de quelques minutes à l'occasion des séances du Conseil municipal.

Il remarque que beaucoup de choses se décident à GPA, qui nous concernent dans la vie de tous les jours.

M. LE BLEVENNEC tient à faire remonter trois points :

- Il précise qu'il est Président du Groupement de défense sanitaire du Pays de Guingamp.

Il propose d'envoyer un courrier aux éleveurs de la commune pour avoir leurs informations, qui permettent d'identifier à qui appartient un animal en cas de divagation. Mme le Maire précise qu'une génisse était en divagation dans les lotissements récemment.

- Suite à la fermeture de l'église pour travaux, les cérémonies ont été organisées à la chapelle de Lorette. M. LE BLEVENNEC a été interpellé pour savoir qui faisait l'entretien des abords. Mme le Maire indique que ce sont les agents communaux.

- M. LE BLEVENNEC souhaite savoir si la commission voirie évoquera l'entretien des chemins d'exploitation. Certains chemins sont en très mauvais état.

Mme le Maire remercie la commission des finances et le personnel administratif pour l'élaboration du budget.

Elle informe l'assemblée que le prochain Conseil municipal aura lieu le 10 juillet, pour élire les Conseillers municipaux qui voteront lors des sénatoriales en septembre.

\* \* \* \* \*

**N.B : en l'absence de toute observation formulée au plus tard à l'ouverture de la prochaine séance du Conseil Municipal, le présent compte-rendu sera réputé adopté par les membres du Conseil Municipal ayant participé à cette réunion.**